

Québec, le 18 octobre 2017

Monsieur Jean-Marc Fournier
Leader parlementaire du gouvernement
Édifice Pamphile-Le May
1^{er} étage, Bureau 1.39
1035, rue des Parlementaires
Québec (Québec) G1A 1A4

Monsieur le Leader parlementaire,

Le 5 octobre 2017, le député de Rimouski, M Harold LeBel, inscrivait au feuillet une question en lien avec le fait de considérer, pour l'admissibilité à l'aide financière de dernier recours (AFDR), les revenus du conjoint ou de la conjointe qui vit maritalement avec une personne ayant une contrainte sévère à l'emploi :

« Marc-Alexandre doit être soutenu dans la maladie pour vivre pleinement son engagement de père et de citoyen. Le ministre peut-il lui répondre et demander à son ministère de lui proposer une aide adéquate assurant sa dignité? Quelles mesures entend-t-il proposer? »

En réponse à cette question, soulignons que le principe de base de l'AFDR est de compenser le manque de ressources par rapport aux besoins des personnes pour éviter un dénuement.

La Loi sur l'aide aux personnes et aux familles prévoit que les personnes de même sexe ou de sexe différent qui cohabitent et qui sont les parents d'un même enfant sont considérées comme des conjoints. Ceux-ci sont responsables, ensemble, des besoins du ménage, de se porter assistance et de partager leurs ressources.

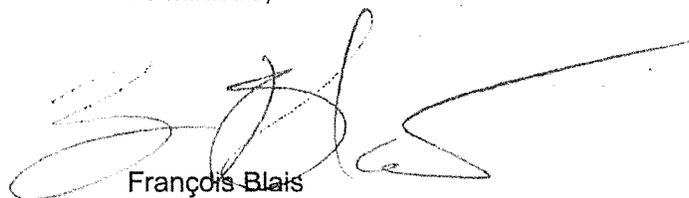
...2

Les programmes de l'AFDR prévoient que le revenu familial d'un ménage soit considéré lorsque vient le temps d'établir l'admissibilité d'une personne ou de déterminer le montant auquel elle aurait droit. Ainsi, l'ensemble des ressources du ménage sont évaluées et le revenu familial est pris en compte.

Toutefois, il est important de souligner que l'assistance sociale n'est pas la seule composante du filet de sécurité sociale. Diverses mesures, telles que le Crédit d'impôt pour solidarité, les allocations pour enfants, l'allocation-logement et le crédit pour la taxe sur les produits et services peuvent compléter le revenu disponible.

Veillez agréer, Monsieur le Leader parlementaire, l'expression de mes sentiments distingués.

Le ministre,



Handwritten signature of François Blais, consisting of a stylized, cursive script.

François Blais